

INFORMOZ

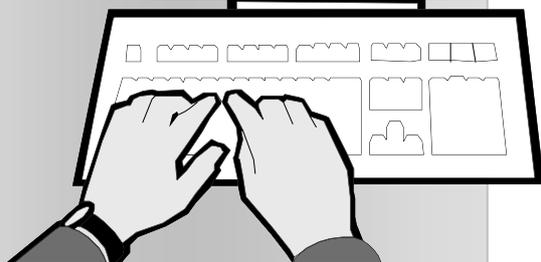


Juillet/Août 2007

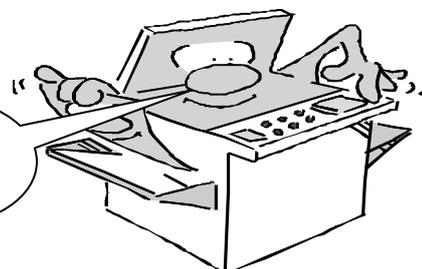
Rédaction :

Caroline Spicher
Edmée Macherel
Laurent Sudan
Liz Conran

En cas de non-réception du journal après le 5 du mois (sauf pour les mois de janvier et d'août où il n'y a pas de parution), contacter la rédaction de l'Inform'Ogoz.



Tirage :
348 ex.



Vous quittez la commune mais voulez garder un contact avec celle-ci ? N'hésitez pas, abonnez-vous au prix de 25.-, inscription auprès du comité de rédaction.

Déposez vos annonces dans la boîte du pilier public (dans la boîte aux lettres à droite de l'entrée du cimetière) ou envoyez à :



« Inform'Ogoz »
Edmée Macherel
Imp. du Château 11
1696 Vuisternens-en-Ogoz

E-mail :

informogoz@vuisternens-en-ogoz.ch

Dernier délai pour
Les annonces :
Le 20 du mois !

Dates à retenir en juillet/août:

5-6-7 juillet	Festival du Gibloux
28 juillet	Théâtre en plein air
1 ^{er} août	Fête du 1 ^{er} août au village
2 septembre	Pique-nique paroissial

Les mots de la Rédaction

Mais...Qu'est-ce qui a changé dans votre Inform'ogoz ?

Ça saute aux yeux, et ne dites pas le contraire ! Cette nouveauté est due à l'achat par la Commune d'une photocopieuse, qui nous permet dorénavant de placer des photos en couleur, et numérisées ! nous n'allons bien sûr pas en abuser, à cause du prix de revient d'une photocopie couleur tirée à plus de trois cents exemplaires.

Un grand merci à la Commune, et, de notre côté, avec l'aide de la secrétaire communale, Nicole Villet, nous nous efforcerons de nous adapter à cette « nouvelle » technologie, pour vous proposer, cher lectrice, cher lecteur, un journal plus attrayant et plus sympa à découvrir.

Et n'oubliez pas qu'il ne tient qu'à vous de nous aider à le changer, puisque ce journal est...votre journal.

Sur la page de couverture, vous reconnaîtrez peut-être la classe de

6^{ème} primaire des élèves de Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz, que nous remercions chaleureusement, ainsi que leur maîtresse, Mademoiselle Delphine Crausaz, qui nous ont accueillis avec grand plaisir dans leur salle de classe. Ces élèves, visiblement heureux de se retrouver bientôt en vacances, s'apprêtent à la fin de l'été à changer d'école, à vivre une nouvelle vie en rejoignant le Cycle d'orientation de Farvagny.

Nous leur souhaitons bonne chance, et aussi, un tout bel été, ainsi qu'à vous tous qui lisez ces mots !

Nous publions ci-dessous les noms des élèves sur la photo, et finalement, nous vous rappelons que le prochain Inform'ogoz paraîtra début septembre, car nous aussi, nous partons en vacances !

À bientôt !

En haut de gauche à droite : Maxime Esseiva, Cédric Neuhaus, Elodie Roubaty, Andreia Domingues, Valérie Gilliéron, Fannie Audergon.

Rémi Biland, Dominique Poinçot, Robin Reynaud, Léo Tona, Solange Herbettaz, Fanny Droux, Léa Mascaro, Manon Bulliard.

Fabien Pasquier, Aurélie Favre.

Emma Gavillet, Chantal Grünenfelder, Simon Papaux, Célia Currat, Melissa Macheret, Pauline Grand, Sophie Berset.

Manque : Yohann Marchon.





Commune

Du côté de la population

Mariage

Mme et M. Joël et Isabelle Oberson, route de Romanoche 9

Le Contrôle des habitants

Règles d'or pour les jours de canicule

**Après un hiver qui n'en finissait pas et un printemps froid et pluvieux,
aurons-nous un bel été ?**

**En cas de fortes chaleurs, les personnes âgées, les jeunes enfants et
les personnes à la santé fragilisée doivent respecter quelques règles
pour éviter des problèmes.**

Nous vous les rappelons :

- 1. Le repos avant tout :** Rester chez soi, éviter l'activité physique
- 2. Garder la fraîcheur dans la maison :** En journée, fermer fenêtres, volets, stores, rideaux. Bien ventiler pendant la nuit. Porter des vêtements clairs, amples et légers, de préférence en coton. Rafrâchir l'organisme : douches froides, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids
- 3. Boire beaucoup (au moins 1,5 l par jour) et manger léger** Tout au long de la journée, absorber régulièrement des liquides frais, sans attendre d'avoir soif. Proscrire l'alcool, la caféine et les boissons trop sucrées. Consommer des aliments froids et riches en eau pour leur effet rafraîchissant : fruits, salades, légumes et produits laitiers

BON ETE A TOUS !

Le Conseil communal



Commune

Incinération des déchets en plein air

Pour préserver la santé et l'environnement, il est strictement interdit de brûler des déchets en plein air, dans une cheminée de salon ou dans un chauffage à bois. L'incinération des déchets en plein air génère toutes sortes de polluants dont la dioxine, connus pour être cancérigènes. La seule exception qui existe concerne les petites quantités de déchets à l'état naturel provenant des forêts ou des champs. La possibilité d'incinérer de tels déchets est soumise à des règles strictes définies par les critères fixés par l'article 26a OPair (déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. Ces derniers peuvent être incinérés en plein air si le procédé ne dégage que peu de fumée. Le canton et les communes peuvent limiter ou interdire l'incinération en plein air dans certaines zones si l'on peut s'attendre à des émissions excessives).

Le Conseil communal vous rappelle que toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'article 18 du règlement communal sur la gestion déchets est passible d'une amende de CHF 20.- à CHF 1'000.- selon la gravité du cas.

Des contrôles seront effectués.

Le Conseil communal

Tonte des gazons

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

Ci-dessous l'article 15 du règlement communal de police, soit :

² L'emploi de tondeuse à gazon ou autres machines est autorisé du lundi au vendredi ; de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 21 heures et le samedi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 19 heures. Toute dérogation fera l'objet d'une demande d'autorisation. Il est interdit de tondre les dimanches et jours fériés.

Le Conseil communal vous demande de bien vouloir vous y conformer.

Le Conseil communal



Commune

Bluewin TV

L'assemblée communale a décidé le 26 avril dernier d'un crédit d'investissement pour permettre à Bluewin TV d'offrir ses services à la grande majorité des ménages de notre commune. Swisscom annonce aujourd'hui la mise en service de Bluewin TV dans notre commune pour le 30 novembre 2007.

Si vous voulez profiter de ce service, nous vous suggérons de procéder comme suit :

1. Prenez contact avec le coordinateur Bluewin TV (*) et assurez-vous que vous pouvez bénéficier du service Bluewin TV.
2. Résiliez selon les délais du contrat vos abonnements de téléphonie fixe et d'ADSL, qui doivent être contractés chez Swisscom pour pouvoir bénéficier de Bluewin TV.
3. Résiliez votre (ancien) abonnement de télévision par câble pour le 31 décembre 2007, de manière à conserver une marge en cas de retard de Swisscom.
4. Inscrivez-vous pour le service Bluewin TV. Eventuellement aussi vous inscrire pour la ligne téléphonique fixe et l'ADSL auprès de Swisscom si vous ne les avez pas encore ou si vous êtes chez un autre opérateur (sur www.bluewin.ch). Pour cela vous pouvez aussi vous rendre dans un Swisscom Shop, vous adresser directement à l'expert Swisscom (*), qui pourra répondre aux questions relatives au raccordement à Bluewin TV, ou à l'administration communale. Afin de grouper les inscriptions, il serait préférable qu'elles soient remises à l'expert Swisscom ou à la commune pour traitement ultérieur.

(*) M. Denis Neukomm tél. 079 774 59 42

Le Conseil communal



Ordonnance

du 23 avril 2007

Entrée en vigueur :

01.04.2007

instituant des mesures de lutte contre le feu bactérien

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu l'article 150 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture ;

Vu les articles 29 al. 3 et 34 de l'ordonnance fédérale du 28 février 2001 sur la protection des végétaux ;

Vu la loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg ;

Vu les articles 6 et 8 de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture et les articles 34 et 37 de son règlement ;

Sur la proposition du Service phytosanitaire cantonal,

Adopte ce qui suit :

Art. 1

¹ Afin que soit combattue la propagation du feu bactérien (*Erwinia amylovora*), la plantation des espèces appartenant aux genres suivants est interdite sur tout le territoire cantonal : *Amelanchier* Med (amélanchier), *Chaenomeles* Lindl. (chaenomeles), *Cotoneaster* Ehrh. (cotonéaster), *Crataegus* L. (aubépine), *Eriobotrya* Lindl. (néflier du Japon), *Mespilus* L. (néflier), *Pyracantha* Roem. (buisson ardent), *Sorbus* L. (sorbier), *Photinia davidiana* Cardot et *Photinia nussia* Cardot (stranvésia), ainsi que les espèces ornementales appartenant aux genres de *Cydonia* Mill. (cognassier), de *Malus* Mill. (pommier) et de *Pyrus* L. (poirier).

² Les espèces appartenant aux genres *Crataegus* L. (aubépine) et *Sorbus* L. (sorbier) peuvent cependant être plantées, à condition qu'elles le soient à plus de 1000 mètres d'altitude et en milieu forestier.

³ En dérogation à l'alinéa 1, le Service phytosanitaire cantonal peut autoriser le Service des forêts et de la faune à planter des arbres fruitiers sauvages rares dans des régions sans objets protégés.



ROF 2007_048

Art. 2

¹ Le Service phytosanitaire cantonal intime au ou à la propriétaire concerné-e l'ordre d'arracher les plantes d'espèces interdites.

² En cas d'inaction de la personne propriétaire ou en cas d'urgence, le Service phytosanitaire cantonal fait arracher les plantes interdites.

³ L'arrachage est effectué aux frais de la personne propriétaire des plantes concernées; ces frais sont fixés par une décision spéciale.

Art. 3

Les végétaux interdits au sens de l'article 1, qui ont été plantés avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, font l'objet de la surveillance prévue par la législation fédérale.

Art. 4

Les décisions rendues en application de la présente ordonnance sont sujettes à recours, conformément à la loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg.

Art. 5

Cette ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007.

Le Conseiller d'Etat, Directeur: P. Corminbœuf



Ordonnance

du 23 avril 2007

Entrée en vigueur :

01.04.2007

instituant des mesures de lutte contre le chardon des champs

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu l'article 150 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture ;

Vu les articles 29 al. 3 et 34 de l'ordonnance fédérale du 28 février 2001 sur la protection des végétaux ;

Vu la loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg ;

Vu les articles 6 et 8 de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture et les articles 34 et 37 de son règlement ;

Sur la proposition du Service phytosanitaire cantonal,

Adopte ce qui suit :

Art. 1

Afin que soit combattue la propagation du chardon des champs (*Cirsium arvense*, (L.) Scop.), les foyers de cette adventice doivent être éliminés avant la formation des graines.

Art. 2

¹ Le ou la préposé-e local-e à l'agriculture (ci-après : le ou la préposé-e) est chargé-e de l'application de la présente ordonnance sur les surfaces agricoles utiles et sur les surfaces non agricoles de la commune.

² Le ou la préposé-e informe la personne propriétaire ou exploitante du bien-fonds des mesures prévues dans la présente ordonnance et l'avise qu'elle dispose d'un délai maximal de cinq jours pour éliminer les foyers de chardons des champs.

³ En cas de non-exécution de la mesure au terme du délai, le Service phytosanitaire cantonal peut ordonner l'élimination des plantes concernées aux frais de la personne propriétaire ou exploitante ; ces frais sont fixés par une décision spéciale.



Commune

ROF 2007_049

Art. 3

Les décisions rendues en application de la présente ordonnance sont sujettes à recours, conformément à la loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg.

Art. 4

Cette ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007.

Le Conseiller d'Etat, Directeur: P. Corminbœuf



Contrôleur de champignons



Dès le 8 août et jusqu'au 28 octobre 2007, nous mettons sur pied un contrôle des champignons. M. Georges Steiner de Romont sera

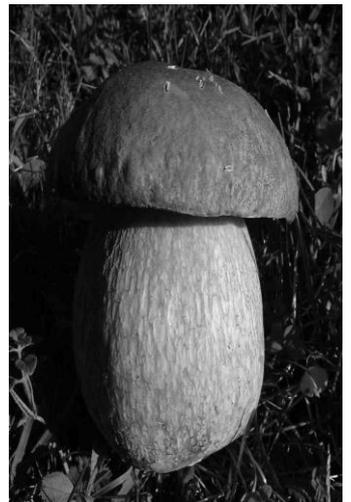


à *Vuisternens-en-Ogoz*
dans le hall d'entrée
à l'*Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz*
le mercredi et le dimanche *
de 18H00 à 19h00.

Les personnes qui le désirent pourront faire contrôler leur récolte (gratuit pour les habitants de notre commune).

Tous les autres jours, M. Steiner est à disposition dès 17h00 à son domicile à la Rue des Moines, à Romont ☎ 079.654.15.21

☞ * *La cueillette des champignons est interdite entre le 1 et le 7 de chaque mois.*



THEATRE EN PLEIN AIR



saison 07
Open-Tréteaux
présente
Didier Chiffelle
Mélanie Rouiller
Mado Siéro
Marcel Michaud
Samuel Corminboeuf
Thierry Siffert
Olivier Francfort

Pic et Cap!
Epique-Comédial

Texte et Mise en scène
d'Olivier Francfort

Repas animation
dès 19h.
Spectacle
21h.

Vuisternens-en-Ogoz
Le samedi 28 juillet 2007
Place Multi-sports, terrain de foot

La **Société de Développement** est heureuse de vous inviter à cette nouvelle représentation de théâtre en plein air, samedi 28 juillet, à 21h. L'entrée est libre, le chapeau est passé à la fin.

Il s'agit d'une pièce jouée durant l'été dans certaines localités du canton, par la troupe théâtrale itinérante « Open tréteaux ». **NOUVEAUTE** : possibilité de se restaurer, dès 19h, dans un décor de taverne d 17^{ème} siècle.

En cas de mauvais temps, la représentation sera annulée. Informations sur le site Internet ou au 026 411 33 65.



Paroisse

Pèlerinage diocésain à Einsiedeln

Pour ne pas faillir à la tradition et ainsi respecter l'engagement pris par nos anciens, la paroisse de Vuisternens, offre le pèlerinage à Notre Dame des Ermites à Einsiedeln, à deux personnes du village.

Cette année, le pèlerinage portera sur trois jours,

Du lundi 20 au mercredi 22 août 2007.

Vous pouvez consulter le programme qui est affiché au fond de l'église ou nous demander une photocopie. Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous sans tarder auprès de la soussignée.

Téléphone : 026 411 28 79

Pour le Conseil paroissial

Carmen Bovigny

Pique-nique Paroissial

Comme chaque année, le 1^{er} dimanche de septembre, la messe est célébrée à la chapelle de Notre Dame de la Salette. Cette année, elle aura lieu le dimanche 2 septembre 2007.

La messe débutera à 10h30 devant la chapelle, départ à 10h00 devant l'église.

Comme de coutume, tous les paroissiens sont conviés à venir partager leur repas et quelques bons moments sur la place de la Vuisternaz.

La paroisse se fera un plaisir de vous offrir l'apéritif, la soupe ainsi que les boissons et les catés. Vous trouverez également des braises chaudes pour vos éventuelles grillades.

N'oubliez pas vos services, assiettes, verres et tasses.

Le conseil paroissial



Jeunesse

**L'INTER SOCIÉTÉ DU VILLAGE A LE PLAISIR DE VOUS
INVITER À LA FÊTE NATIONALE**

DU 1^{ER} AOÛT

AVEC :

- ❖ **UN FEU CARRÉMENT GÉNIAL**
- ❖ **DES ANIMATIONS ABSOLUMENT SPÉCIALES**
- ❖ **UN P'TIT COIN FAMILIALE**
- ❖ **UN TOURNOI DE PÉTANQUE MAGISTRAL**
- ❖ **UNE RESTAURATION PLUTÔT PAS MAL**
- ❖ **UNE ALLOCUTION PHÉNOMÉNALE**
- ❖ **ET BIENSUR, UN BAR JEUNESSE-IALE**

RENDEZ-VOUS :

**AU STAND DE TIR
LE MERCREDI 1^{ER} AOÛT
A 14H30**

**AU PLAISIR DE VOUS VOIR AVEC VOTRE BONNE HUMEUR ET
VOTRE GRAND SOURIRE...**

LA SOCIÉTÉ DE JEUNESSE



Niche de vie

Une fois n'est pas coutume, ayant eu à faire à plusieurs désistements, j'ai eu l'idée pour cette dernière interview d'attraper la première personne qui mettrait les pieds dans mon jardin, en cette après-midi pluvieuse à ne pas mettre un chat dehors. J'attendais, bien à l'abri sous le parasol, un bouquin sur les genoux, tantôt tournant une page de cette histoire ennuyeuse, tantôt scrutant le périmètre vert électrique, me disant qu'il s'agirait bientôt de tondre, mais rien, pas un enfant jouant la langue dehors à happer les gouttes, personne à la station de bus vers la grande ville en route, je n'allais tout de même pas interroger une des pâquerettes (si déjà, laquelle ?) qui faisaient les belles sous la pluie, alors qui... ? C'est alors qu'il m'est apparu, venant du coin à côté du but de foot où l'herbe est plus haute parce que j'arrive pas jusque là avec la tondeuse, je devrais dire : elle m'est apparue, se faufilant adroitement pour se rafraîchir juste ce qu'il faut, coupant le carré en deux triangles isocèles, se dirigeant vers moi dans le coin opposé. C'est donc elle que je coincerais pour cette interview du début de l'été. Une chatte dans Niche de vie, quel paradoxe, ou plutôt, quel charadoxe. Mais commençons donc, avant qu'elle ne s'en aille au boulot à la chasse au mulot.

La chatte, ça ne vous (ah oui, je la vousoie. C'est d'ailleurs pas la première dans Niche de vie ?) dérange pas cette pluie ?

Miaou miaou MIAOU.. Miaou miaou miaou miaou miaou MIAOU miaou miaou

Si vous le dites....pourtant on est pas beaucoup d'autres ici dehors ! et sinon, ça vache ? je veux dire : chat va ?

Miaou !

Ravi de l'entendre ! Et à part chat, parlez-vous le français, ou d'autres langues étrangères ?

Miaou. Miaou miaou miaou MIAOU miaou miaou miaou MIAOU miaou MIAOU. Miaou miaou miaou. Miaou miaou miaou. Miaou @*%* miaou ?

Eh bien, j'imagine que dans chaque région, les chats ont chacun leur manière de se faire comprendre des autres...en fait, j'en sais rien. Je donne ma langue au chat.

MIAOU miaou miaou ! Miaou MIAOU miaou miaou miaou miaou . Miaou miaou miaou MIAOU miaou ? Miaou miaou miaou miaou !

D'accord. Comme ça, au moins, maintenant, on le saura ! Passons à autre chose. Cette histoire des neuf vies, ça rime à quoi ?

miaou MIAOU miaou.. Miaou miaou miaou MIAOU miaou miaou MIAOU miaou miaou miaou. Miaou MIAOU, miaou. miaou miaou. Miaou miaou miaou miaou.

J'aurais jamais pensé à chat ! C'est une idée qui vous va bien, la triple trinité. Et que pensez-vous de la déchatdence de notre monde, et du réchatffement climatique ?



Miaou miaou! miaou miaou, MIAOU miaou miaou. « MIAOU ».

Vous êtes au moins positive, vous ! et tant qu'il y a à manger...à ce sujet, avez-vous déjà goûté aux toissis, je veux dire : aux moineaux ?

miaou! Miaou miaou miaou miaou MIAOU, mmm; miaou miaou miaou.

Chat suffit ! Epargnez-moi les détails ! Autre sujet : on dit de vous que vous avez la sensibilité à fleur de (chat)peau. Qu'en est-il ?

miaou miaou ! miaou, miaou (miaou miaou miaou).....
miaou miaou MIAOU. miaou? M***** miaou.

Oui, je comprends. Pourtant, chat pourrait être pire ! Savez-vous combien de villachoats habitent la commune ?

Miaou miaou .

Chaperlipopette, c'est incroyable ! Si seulement vous payiez les impôts !

Miaou miaou miaou miaou ! Miaou miaou MIAOU miaou miaou miaou. miaou miaou miaou. Miaou MIAOU, miaou miaou miaou miaou, grr grr
vrm grr MIAOU miaou miaou miaou miaou miaou !

Chat c'est vrai... Et que pourrait on passer comme mechatge à ces automobilistes achatssins ?



Miaou miaou MIAOU. miaou miaou m***** ! Miaou miaou miaou.
miaou miaou miaou miaou miaou miaou.

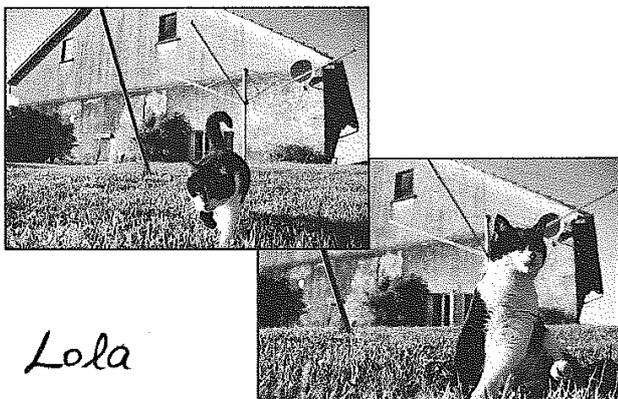
Une dernière question, si vous le permettez. À la mi-août, que direz-vous ?
Miaou.

Chat, j'y avais pas pensé.

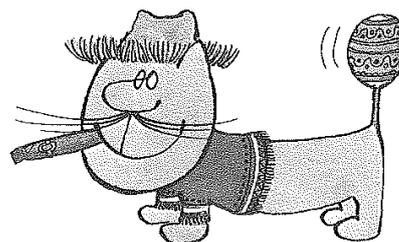
Miaou miaou MIAOU miaou ! Miaou miaou miaou. miaou miaou. MIAOU MIAOU
miaou miaou miaou !

D'accord, je leur dirai. Alors, merci, et puisque tu insistes, chatlut !

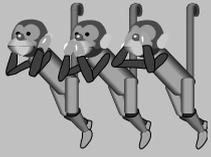
Et n'oublie pas de repasser demain pour les photos, ils ont dit qu'il fera beau.



Lola



chat cha cha



L'aigle et la poule

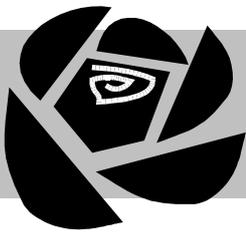
En raison de diverses circonstances, l'œuf d'un aigle aboutit dans un coin de la grange où une poule était en train de couver ses œufs. Le moment venu, l'aiglon vit le jour avec les autres oisillons.

Or, avec le temps, l'aiglon à peine emplumé se mit inexplicablement à éprouver le désir de voler. Il demanda donc à sa mère, la poule : "Quand est-ce que je vais apprendre à voler?"

La pauvre poule était parfaitement consciente qu'elle ne pouvait voler et n'avait absolument aucune idée de ce que les autres oiseaux faisaient pour initier leurs petits à l'art de voler. Mais elle avait honte d'avouer cette impuissance; aussi répondit-elle : "Pas tout de suite, mon enfant, pas tout de suite. Je te l'enseignerai quand tu seras prêt."

Les mois passèrent et l'aiglon commença à soupçonner que sa mère ne savait pas voler. Pourtant, il ne put se résigner à se libérer et à voler de ses propres ailes, car son désir de voler ne l'emportait pas sur la gratitude qu'il éprouvait à l'égard de l'oiseau qui l'avait couvé.

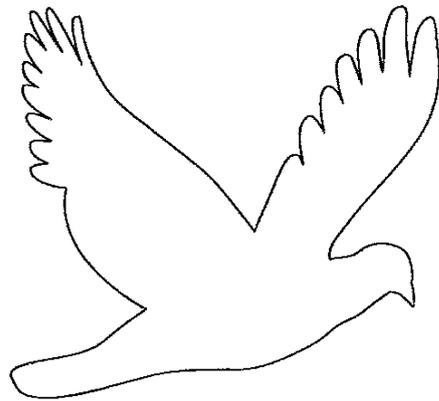
Anthony de Mello, « Histoires d'humour et de sagesse »



La Poet'Attitude

Pour faire le portrait d'un oiseau

Peindre d'abord une cage
Avec une porte ouverte
Peindre ensuite
Quelque chose de joli
Quelque chose de simple
Quelque chose de beau
Quelque chose d'utile
Pour l'oiseau
Placer ensuite la toile contre un arbre
Dans un jardin
Dans un bois
Ou dans une forêt
Se cacher derrière l'arbre
Sans rien dire
Sans bouger...
Parfois l'oiseau arrive vite
Mais il peut aussi bien mettre de longues années
Avant de se décider
Ne pas se décourager
Attendre
Attendre s'il le faut pendant des années
La vitesse ou la lenteur de l'oiseau
N'ayant aucun rapport
Avec la réussite du tableau
Quand l'oiseau arrive
S'il arrive
Observer le plus profond silence
Attendre que l'oiseau entre dans la cage
Et quand il est entré
Fermer la porte avec le pinceau



Puis
Effacer un à un tous les barreaux
En ayant soin de ne toucher aucune des plumes de l'oiseau
Faire ensuite le portrait de l'arbre
En choisissant la plus belle de ses branches
Pour l'oiseau
Peindre aussi le vert feuillage et la fraîcheur du vent
La poussière du soleil
Et le bruit des bêtes de l'herbe dans la chaleur de l'été
Et puis attendre que l'oiseau se décide à chanter
Si l'oiseau ne chante pas
C'est mauvais signe
Signe que le tableau est mauvais
Mais s'il chante c'est bon signe
Signe que vous pouvez signer
Alors vous arracher tout doucement
Une des plumes de l'oiseau
Et vous écrivez votre nom dans un coin du tableau.

Jacques Prévert, *Paroles*, 1949



Poète français né le 4 février 1900 à Neuilly sur Seine.

Après l'armée, il s'installe à Paris en 1922, et devient l'un des membres actifs du mouvement surréaliste auquel appartiennent Breton, Aragon, Desnos, etc... . Il publie ses premiers textes en 1930, puis fonde la compagnie théâtrale "Octobre" dont il écrit les sketches. En 1934, il rencontre le musicien hongrois Joseph Kosma, avec qui il collaborera plus tard.

Dès 1935, il commence à écrire les dialogues puis les scénarios pour des films importants (Le crime de Monsieur Lange, Quai des brumes, Le jour se lève, Les visiteurs du soir, Les enfants du paradis). Puis il se tourne à nouveau vers la poésie et publie de nombreux recueils, dont "Paroles" qui rencontre un grand succès. Certains de ces textes seront mis en musique par Kosma, et récités ou chantés par les plus grands (Juliette Gréco, Yves Montand).

Il décède le 11 avril 1977 à Omonville (Normandie).

La Ballade des gens heureux...



Mercredi 23 mai pour tous ceux et celles qui, chaque mardi ont le courage d'affronter 1 heure de gymnastique, sous la direction de notre professeur pleine d'exigences... j'ai nommé Christine.., nous avons enfin notre jour de récompense !

La sortie pour une destination inconnue, sauf de Christine et Liliane notre chauffeur émérite une vraie « pro » du volant. A 14h, rendez-vous devant le bistro, devant et non dedans. Tout le monde et là sans exception : Madeleine, Lucette, Régina, Marie-Rose, Georgette, Marinette, Jean-Claude et moi. Tous de bonne humeur, il ne manque que Christine qui se pointe à 14h05. Toute essoufflée et s'excusant pour ce petit retard.

Alors ??? Où allons-nous ???

Quelque part dans l'Emmental. Est-ce la visite d'une laiterie fabricant le fameux fromage aux trous géants ?

Non, nous allons au « SENSORIUM »

Après 1h de voyage, nous arrivons sans encombre dans ce lieu magnifique avec vue sur les Alpes.

Qu'est-ce que le SENSORIUM ?

Un endroit magique où l'on va à la découverte du toucher, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue.

40 stations où l'on peut jouer avec les phénomènes tels que le rythme, l'équilibre, les formes.

Bien sûr, il y a les miroirs déformants où chacun y est allé de sa rigolade, sans oublier le trajet « pieds nus » et les yeux bandés. Marchant sur différents matériaux qu'il faut identifier. Georgette qui n'était pas en pleine forme a été, après le parcours, miraculeusement « guérie ».

Deux bonnes heures de plaisir, de magie, de bonheur.

Il est temps de se restaurer. Le temps incertain nous invite à renoncer à la terrasse. Une belle table nous est réservée à l'intérieur. Chacun et chacune fait son choix. Bien sûr, la vedette de ce repas bernois....est..... Röstis. Le tout arrosé d'un bon verre de vin et de délicieux desserts. L'heure du retour approche. Nous prenons le chemin des écoliers. Quand je dis nous c'est Liliane ou le hasard qui ont décidé. Nous ne saurons jamais.

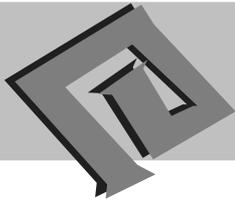
Nos divas commencent à chanter : D'étoile des neiges en passant par le Ranz des vaches et les 3 cloches. Tout le répertoire y passe. C'est très joyeux.

Comme toutes bonnes choses ont une fin, à 22h nous sommes de retour au bercail. Ce fut une magnifique journée !

Grand Merci à Christine et Liliane nos G.O. préférées.

Guy Spicher





Spécial

LE HOME MEDICALISE DU GIBLOUX à 1726 Farvagny

cherche

Bénévoles

pour les livraisons des repas à domicile

dans les communes de l'ACG:

- Corpataux-Magnedens
- Farvagny
- Hauterive FR
- Le Glèbe
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

Pour tout renseignement, veuillez contacter

M. André Morard, intendant

au ☎ 026/ 411 81 52

A vendre d'occasion :

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------|--------------------|
| 1) divant-lit tissu fantaisie | 125 x 200 neuf CHF 400.00 | cédé à CHF 200.00 |
| 2) tapis du Tibet fait à la main | 137 x 188 neuf CHF1'400.00 | cédé à CHF 300.00 |
| 3) tapis du Tibet fait à la main | 190 X 284 neuf CHF2'600.00 | cédé à CHF 600.00 |
| 4) tapis d'Orient | 190 x 284 neuf CHF2'600.00 | cédé à CHF 600.0.0 |

S'adresser à Fr. Marro

tél. 026 411 10 14



Terre des hommes

aide à l'enfance Kinderhilfe
aiuto all'infanzia child relief www.tdh.ch

Marche de l'espoir

A pied, avec une trottinette ou des rollers,
offrez du bonheur aux enfants malades et
malnutris!

Villars-sur-Glâne

Cabane du Platy (près Etang)

Dim 16 sept 2007

Départ officiel à 10h puis
départs libres jusqu'à 16h



- Parcours** Circuits balisés dès 2 km
- Parrainages** Les participants se font «parrainer» les km
Chaque km est timbré sur un passeport
Délai de paiement: 30 nov. 2007
- Animations** Jeux divers, Pêche aux canards,
Lâcher de ballons à 13h, Contes, Grimage,
Musique, Petite restauration chaude
- Inscriptions** Tél: 026/663 81 10 ou 026/322 50 28
Mail: tdh.fribourg@bluewin.ch ou sur place
- Organisation** Terre des hommes Fribourg - www.tdh.ch/gtfr
CP 1523, 1701 Fribourg - CCP 17-2444-2

Avec le soutien de:





Terre des hommes

aide à l'enfance | Kinderhilfe
aiuto all'infanzia | child relief | www.tdh.ch

Groupe de Travail Fribourg vous invite

à Villars-sur-Glâne

Dimanche 16 septembre 2007 – 10h à 16h

Cabane du Platy (près Etang)



©Tdh | Christian Brun | 2006

MARCHE DE L'ESPOIR

Une activité sportive en famille.

Une action de solidarité pour des soins médicaux et nutritionnels nécessaires à la survie de nombreux enfants !

Animations

Jeux divers, Pêche aux canards,

Lâcher de ballons à 13h, Contes, Grimage, Musique

Restauration et Buvette

Grillades, Hot-dog, Soupe de courge,

Crêpes, Pâtisseries maison, Fruits

Informations pratiques aux participants

De la cabane du Platy, **départ officiel à 10h** puis **départs libres jusqu'à 16h**.

Circuits balisés :

Parcours dès 2 km pour les marcheurs, dès 3 km pour les trottinettes et rollers.

Possibilité d'effectuer autant de km que souhaité.

Avant la marche :

Rechercher des parrains qui s'engagent à verser le montant de leur choix pour chaque km parcouru.

Jour de la marche :

Se présenter au stand des inscriptions à la cabane du Platy, remise du passeport : chaque km sera timbré.

A la fin de la marche, collation/petit souvenir offerts et remise du bulletin de versement.

Après la marche :

Retourner auprès des parrains avec son passeport, récolter l'argent promis et le verser à :

Terre des hommes Fribourg, CP 1523, 1701 Fribourg CCP 17-2444-2, mention Marche Espoir Villars-s-Glâne

Délai : 30 novembre 2007

Organisation, Inscription et renseignements

Terre des hommes Fribourg, CP 1523, 1701 Fribourg

Tél. 026/ 663 81 10 ou 026/ 322 50 28 - Fax 026/ 663 81 25

E-mail/Internet : tdh.fribourg@bluewin.ch – www.tdh.ch/gtfr

Inscription possible sur place

Poste sanitaire assuré sur place par les Samaritains, assurance à charge des participants, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.



Talon-réponse renvoyer à : Terre des hommes Fribourg, CP 1523, 1701 Fribourg

Marche de l'espoir 2007 Villars-sur-Glâne

Nom : _____ Prénom : _____ Année de naissance : _____

Rue et N° : _____ Tél. : _____

NPA : _____ Localité : _____ E-mail : _____

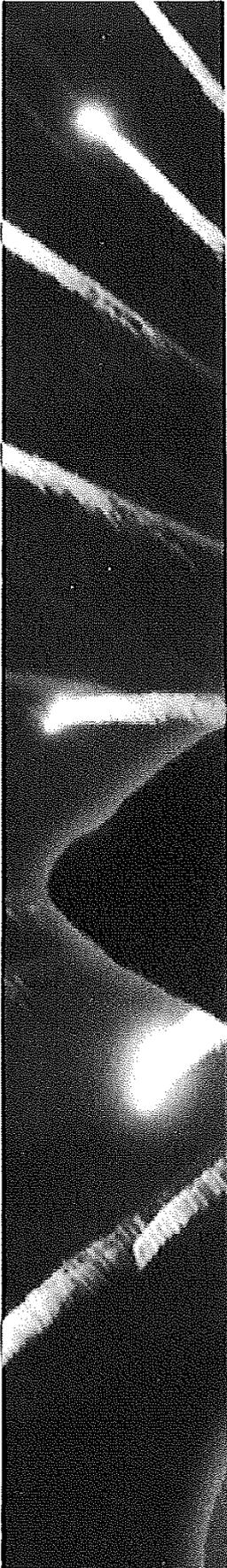
Signature d'un parent si mineur : _____ Ecole : _____

Anxiété et panique par les feux d'artifice

Par égard pour
les animaux,
SVP sans
détonation!



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA



Anxiété et panique par les feux d'artifice

Mieux vaut l'éclairage que la détonation

Les détonations par des feux d'artifice mettent beaucoup d'animaux en état d'anxiété et de panique. N'allumez que des feux d'artifice éclairants sans détonation (volcans, soleils, etc.) par égard pour les animaux.

Attendre jusqu'au jour de la manifestation

Un grand nombre de pétards et de fusées sont mis à feu durant les jours avant et après la Fête nationale ou de la St-Sylvestre. La Protection Suisse des Animaux PSA vous recommande de mettre à feu les feux d'artifice seulement le jour même de la manifestation.

Attention aux dangers d'incendie

Les feux d'artifice ne doivent pas être allumés au voisinage immédiat d'étables, d'animaux qui pâturent ou en forêt, pour épargner les oreilles sensibles des animaux domestiques et sauvages, mais aussi à cause du danger d'incendie.

Eviter les accidents

La plupart des animaux ont une ouïe beaucoup plus développée que les humains et réagissent par de la panique et de folles fuites aux pétards. Lors de leur fuite, ils peuvent par exemple se blesser considérablement à des clôtures ou s'aventurer sur des routes, où ils peuvent occasionner de graves accidents de la circulation.

Epargner les animaux domestiques

Chaque année, après le 1^{er} août, des chiens et des chats sont annoncés comme perdus, vu qu'ils ont été pris de panique. Pendant les feux d'artifice, les animaux domestiques devraient être gardés à la maison avec les fenêtres fermées.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations et des feuilles d'information auprès du Secrétariat de la Protection Suisse des Animaux PSA.



Reconnaître l'ambrosie

(*Ambrosia artemisiifolia*, Ragweed)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Inflorescences mâles

Inflorescences femelles

Les graines se forment au niveau des fleurs femelles, situées à l'aisselle des feuilles.

Tige

La tige est poilue.

Les plantes adultes peuvent, selon les lieux, mesurer de 30 à 150 cm. Lorsqu'elle a suffisamment d'espace, la plante se ramifie et peut former de nombreuses hampes florales.

L'ambrosie est une nouvelle mauvaise herbe qui se propage, d'avril à septembre, sur les surfaces qui ne sont que partiellement recouvertes de végétation. Le pollen de l'ambrosie provoque des allergies chez de nombreuses personnes. Pour limiter son impact, il

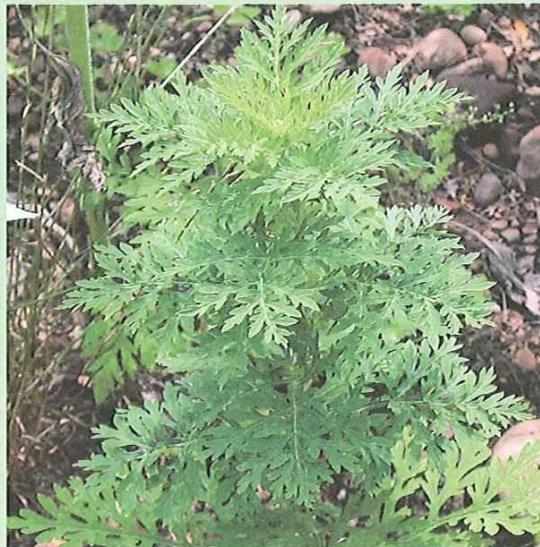
convient de reconnaître exactement la plante et de l'éliminer. Dans les endroits propices, quelques plantes isolées peuvent engendrer en peu d'années d'importants peuplements.



Des plantules peuvent être observées de la mi-avril au début du mois de septembre. La période principale de germination s'étend de la mi-avril à la mi-juin; mais après un travail du sol, de nouvelles germinations peuvent avoir lieu jusqu'au début du mois de septembre.



Fin mai, les premières plantes atteignent 10–15 cm de hauteur



En juin, la plante forme des rameaux latéraux et pousse en hauteur

Que faire si je trouve une plante d'ambroisie?

- Avertir l'autorité communale compétente. Lui donner, pour assurer la détermination, un échantillon de plante dans un sac en plastique transparent.
- Arracher la plante et la jeter aux ordures. Lors de fortes infestations, ou en cas de présence dans des parcelles agricoles, avertir la station phytosanitaire cantonale.
- Lorsque les plantes sont en fleurs, porter un masque à poussières et des gants lors de l'arrachage.



En juillet, les plantes les plus précoces commencent à fleurir; les inflorescences deviennent visibles.



La période principale de floraison s'étend d'août à septembre; mais les plantes les plus tardives peuvent fleurir jusqu'en octobre.



Les premières graines mûrissent au début du mois de septembre.

Ne pas confondre l'ambroisie avec l'armoise

Ambroisie

- Se développe tard et lentement (10–15 cm à fin mai)
- Fleurs vertes, principalement en août
- Les feuilles froissées (avec des gants!) sentent l'herbe
- Face inférieure des feuilles verte

Armoise

- Fin mai: 25–50 cm de hauteur
- Les fleurs s'ouvrent dès la fin juin
- Les feuilles froissées dégagent une odeur aromatique
- Face inférieure des feuilles blanchâtre



Face supérieure de la feuille.



Face inférieure de la feuille.

A qui annoncer les foyers d'ambroisie?

Station phytosanitaire

BE 031 910 51 53
FR 026 305 58 65
GE 022 388 71 30
JU 032 420 74 20
NE 032 854 05 82/83
VD 021 995 34 99/34
VS 027 606 76 00

Edition

Auteurs: Texte et conception Popow Agro Consulting, Lindau.

Première page: R. Gämperle, Strickhof. Collaboration, pour la mise en page et la recherche des illustrations: Denise Frei, Strickhof
Illustrations: M. Hochstrasser et R. Gämperle, Strickhof. Ch. Bohren et N. Delabays, Agroscope ACW, Ch. Kuendig, SPP VD et M. Horner, SPP NE.